
Communiqué de presse

Paris le 7 janvier 2010

UN NOUVEAU COUAC DU GOUVERNEMENT !

Tout comme la taxe carbone retoquée par le conseil constitutionnel, la CNIL met l'éthylotest anti démarrage en suspend jusqu'au 28 janvier 2010 !

La mise en application de l'éthylotest anti démarrage (EAD) dans les autocars affectés aux transports en commun d'enfants devait prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

La CNIL (commission nationale de l'informatique et liberté), dans une lettre du 4 janvier 2010, informe les parlementaires et les pouvoirs publics que le système ne peut, à ce jour, être utilisé par les entreprises pour non conformité à la loi "informatique et liberté".

Alors que le gouvernement a fait paraître au Journal Officiel du 25 novembre 2009 l'arrêté relatif à la mise en place de l'EAD à compter du 1^{er} janvier 2010, la CNIL se réunira seulement le 28 janvier 2010 pour statuer sur la légalité de l'utilisation des données enregistrées par cet appareil.

Tout comme la taxe carbone pour le transport routier retoquée par le Conseil Constitutionnel, le gouvernement a, une fois de plus, mis la charrue avant les bœufs.

Contact :

André MILAN	01.56.41.56.22
Denis SCHIRM	06.12.27.51.82
Charles MORIT	06.11.66.65.48